

Publié le 6 février 2018

La SPLEA certifiée Quali'loisirs par l'Afnor, une première nationale !

Parmi les jeunes Epl à intervenir dans le domaine de l'enfance, la SPLEA cumule toutes les activités : petite enfance, animation et jeunesse. Depuis 4 ans, elle prouve l'intérêt du modèle avec une forte hausse de la qualité de service. L'obtention par l'Afnor du référentiel Quali'loisirs constitue une vraie reconnaissance.



Installée à Ottmarsheim (Haut-Rhin), la **Société publique locale Enfance et Animation** (SPLEA) fait figure de précurseur. En effet, elle vient d'être **certifiée par l'Afnor¹** en obtenant le référentiel **Quali'loisirs** pour ses 4 accueils de loisirs. « *Cela montre qu'une Spl parvient à assurer une haute qualité de service aux populations* », se réjouit **Raymond Kastler**, président de la SPLEA. « *Nous*

sommes la première organisation à l'obtenir, qu'il s'agisse d'une collectivité, d'une association ou d'une Epl», ajoute **Nicolas Terrasse**, le directeur général. Pour marquer le coup auprès des actionnaires, des personnels et des usagers, une cérémonie en présence du délégué régional de l'Afnor a eu lieu le 2 février.

Un plan de formation pour tout le personnel

Au départ, l'idée est venue à la Spl de déposer un dossier à l'Afnor, en prolongement de sa démarche qualité permanente. Un audit a été réalisé du 13 au 15 novembre 2017. L'exercice, exigeant, portait sur 8 axes (accueil et qualité relationnelle, équipe d'encadrement, relation avec les familles...).

Fin décembre, la certification était accordée. Une belle réussite après tout juste 3 années d'exercice. La SPLEA a été créée en 2014 avec pour actionnaires la **Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud** (remplacée par Mulhouse Alsace Agglomération suite à la loi NOTRe), avec 67 % du capital, et 6 communes. Objectif : mutualiser les équipements et proposer des services de plus grande qualité.

L'accent a été mis tout de suite sur la **professionnalisation**. Le plan de formation concerne l'ensemble du personnel. La Spl compte 73 salariés pour gérer 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, un relais parents-assistantes maternelles et un service jeunesse. « *Toutes ces activités permettent une approche globale des temps de l'enfant et des besoins des familles* », estime Nicolas Terrasse. Le budget annuel s'élève à 3 millions d'euros.

15 Spl au niveau national

À ce jour, ce sont déjà 15 Spl qui existent sur les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de l'animation. Bien qu'ayant fait leurs preuves, elles restent malgré tout méconnues. « *L'outil permet pourtant de mutualiser entre communes un service public de l'enfance de qualité maîtrisé par les collectivités locales et de faire ainsi des économies* », explique **Pierre de la Ronde**, de la Fédération des Epl. De plus, une fois matures, ces Spl ont la capacité de développer d'autres activités comme par exemple la restauration collective. Autre atout important : « *le mode de gestion d'entreprise permet de professionnaliser les personnels et de leur offrir de vrais parcours professionnels au service des familles* », indique Pierre de la Ronde.

Une satisfaction forte des familles

Malgré ses bons résultats, la SPLEA ne se repose pas pour autant sur ses lauriers. Elle reste à l'écoute en ayant mis en place des comités d'usagers et en proposant régulièrement aux familles des enquêtes de satisfaction. La dernière en date révèle un taux moyen de satisfaction de 96,8 % ! Preuve du fort intérêt pour la SPLEA, son directeur général ira présenter sa démarche, fin avril, à Strasbourg à l'invitation de son homologue responsable de l'**Andev**² locale. Une autre belle

reconnaissance !

¹Association française de normalisation

²Association nationale des directeurs de l'éducation des villes

Par Hervé LE DAIN